

M O N O G R A P H I E

D E S

F E C H E S

BAYONNE 1972

TABLE DES MATIERES

PAGE

BAYONNE - ST JEAN DE LUZ - CAPSENATON

Principales Activités	1
I - FLOTTE DE PECHE	4
II - GENRES DE PECHE PRATIQUES	14
III - ZONES DE PECHE FREQUENTEES	16
IV - LES APORTE	16
V - PRODUCTIVITE DE LA FLOTTE	20
VI - DESTINATION DES PRODUITS DEBARQUES	25
VII - VENTE ET EXPEDITION DU POISSON	26
VIII - TRANSFORMATION	26
IX - POPULATIONS MARITIMES	30
X - STRUCTURES COOPERATIVES	37
XI - CONSTRUCTIONS PORTUAIRES	37
DEUX ANNEXES	39 - 40

BAYONNE

Toutes marchandises confondues, Bayonne en 1972 arrive au 9ème rang des ports de commerce français, derrière La Rochelle. Si l'on ne tient pas compte des hydrocarbures, ce rang devient le 6ème immédiatement derrière Bordeaux, c'est à dire l'importance de ce port qui a vu en 1972 un trafic global de 2.790.921 T. L'importation de phosphates (540.000 T.), l'exportation de céréales (525.000 T.) et surtout le soufre de Laoq (1.176.000 T) représentent 80 % de ce trafic qui est en légère augmentation par rapport à 1971 et constitue le record absolu du port (l'ancien record est de 1970 avec 2.720.124 T.). Encore convient-il de remarquer que ces chiffres ne concernent que le strict trafic maritime ; le trafic fluvial, qui y est directement lié et s'effectue d'ailleurs par navires ayant le statut des navires de mer pour tenir compte de la limite très en amont des eaux maritimes dans l'Adour, concerne en 1972 515.130 tonnes. (1)

Parmi les industries portuaires il faut citer les installations de stockage et de chargement de soufre solide et depuis 1963 de soufre liquide réalisées par la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine, le silo à café d'une capacité de 180.000 quintaux, deux usines modernes de production d'engrais à partir des phosphates importés ; enfin l'usine de ciment de l'Adour (103.000 T. de clinkers exportés en 1972). Il existe un bassin de radoub (navires de 100 m.) et un chantier de réparation navale.

La plaisance dispose de 260 postes en rivière et la construction à proximité de l'embouchure de l'Adour d'un port de plaisance avec plan d'eau d'une superficie de 4 ha 40 pouvant abriter 390 bateaux devrait commencer en 1973.

La place de la pêche maritime dans le complexe de Bayonne et de l'Adour est représentée par :

- l'activité des petits moteurs et couralins qui, en dehors de quelques pêches à proximité immédiate de l'embouchure, se livrent essentiellement à l'exploitation des espèces anadromes dans le fleuve. Pour ces dernières qu'ils soient en tonnage, leurs apports sont d'une valeur non négligeable car il s'agit d'espèces rares :

pipale	:	25 tonnes,	d'une valeur de	1.075.000 F.
alose	:	6,5 "	"	65.000 F.
anguille	:	8,7 "	"	77.100 F.
saumon	:	7,6 "	"	106.000 F.

Cette pêche est pratiquée par 90 pêcheurs arquant 78 unités dont la jauge moyenne est d'environ 1 tonneau.

Cette activité est complétée par celle des pêcheurs non marins dans les eaux vives.

Les apports de pipale sont essentiellement exportés en Espagne où les prix de vente au détail s'élèvent jusqu'à 160 F. le kilo en décembre et janvier.

(1) voir en annexe le tableau de classement des ports et le tableau du trafic du port de Bayonne.

- le débarquement des produits de certains des congélateurs installés dans le quartier ; c'est ainsi qu'il y a été débarqué 1.239 tonnes de sardines congelées pêchées dans les eaux sarracines,

- il faut ajouter, pour mémoire, que les thons congelés importés, mis à terre par les navires de commerce, représentent 4.033 tonnes dans le trafic portuaire. Ces poissons sont destinés aux usines lusiennes.

Cette activité du port de Bayonne dans la réception du poisson congelé destiné à l'industrie a motivé la création, en cours de réalisation, d'un appointement spécialisé, d'un entrepôt frigorifique et peut-être même d'une usine. Ainsi sera réalisé l'établissement portuaire Bayonne-St Jean-de-Luz dans lequel le sort des deux ports est étroitement lié.

SAINT JEAN-DE-LUZ

Si Bayonne est principalement tourné vers le commerce maritime, St Jean-de-Luz par contre est le seul grand port de pêche du littoral Aquitain avec ce que cela implique ces industries annexes. Ainsi les deux conserveries et les onze ateliers de salaison de la région ont traité 17.500 tonnes de poissons en 1972. L'apport des navires et poisson frais au port de St Jean-de-Luz a été de 3.022 tonnes, ce qui constitue une augmentation de 30 % environ tant au point de vue du poids que de la valeur par rapport à 1971 (augmentation due notamment aux apports exceptionnels d'anchois au cours de la campagne d'automne (33 % de plus qu'en 1971).

Mais l'activité du port s'étend au-delà de la région. ^{VINGT} ~~Six-neuf~~ thoniers de pêche fraîche et ^{quatre} ~~deux~~ congélateurs de sa flottille basés à l'année à Dakar, ont mis à terre dans ce port 3.000 T. d'aigacore et de listao qui ont été commercialisés sur place par l'intermédiaire d'une coopérative à dirigeants lusiens ; deux thoniers sont basés à Abidjan et deux autres à Pointe-Noire.

Il convient d'y ajouter les débarquements aux Antilles et à l'étranger de la production des thoniers-congélateurs de grande pêche.

Les ports de St Jean-de-Luz-Hendaye-Gaithary comptent, y compris les marins européens des stationnaires d'Afrique noire, 1200 marins pour 154 navires armés. Si on y ajoute les 1.500 ouvriers des usines c'est donc 2.700 personnes qui sont directement concernées par l'industrie de la pêche. D'autre part, la présence d'une baie très abritée favorise le développement de la plaisance. Une partie inutilisée du port, draguée et aménagée, peut recevoir actuellement 70 navires de plaisance. 370 autres postes d'amarrage sont disséminés dans la baie, et la plage de Nocoa accrite quelques 400 derivateurs.

ou 187?

L'équipement portuaire de St Jean-de-Luz comprend un frigorifique et deux fabriques de glace qui ont fourni 1090 tonnes de glace à la maree et 36 tonnes à la pêche. Le slipway de la coopérative utilisé sans arrêt, a permis 188 passages pour lesquels il fallait précédemment recourir aux moyens des ports espagnols.

Il existe quatre chantiers de réparations.

La criée dépend d'une coopérative qui possède ou affrète et exploite deux sardiniers-congélateurs et leurs annexes, une usine de conserves et salaison, et gère un atelier de réparation mécanique et de montage de filets.

Une deuxième coopérative est spécialisée dans l'avitaillement des navires.

Enfin l'Ecole d'apprentissage maritime "pêche", au cours de l'année scolaire 1972/1973, aura dispensé son enseignement à 65 élèves (21 apprentis et 44 marins des cours de perfectionnement)

CAPBRETON

Ce port de pêche artisanale compte 18 navires armés pour 22 marins. La production a été de 47,5 tonnes et concerne surtout du poisson de ligne, des crustacés (7,5 T.) et de la pilale (22,5 T.).

à la ligne

Le lac d'Hossegor renferme 9 parcs à huîtres dont la production a été de 445 T. Si la pêche a une activité très réduite, au niveau de la profession tout au moins, par contre le développement de la plaisance est destiné à prendre de l'ampleur.

En effet dans le cadre du plan de développement de la côte aquitaine, dont l'aménagement de la zone Capbreton-Hossegor constitue l'un des objectifs, il est prévu l'amélioration du port actuel (allongement de la digue Nord, approfondissement du port et création de 1500 postes sur appontements flottants - dont 730 en première tranche -) et dans l'avenir transformation du lac d'Hossegor en un plan d'eau permanent.

T A B L E I

FLIGHT IN MISCELLANEOUS

Types juridiques d'armements	Nombre de Stés ou d'Armements	Nombre de navires armés	Nombre d'officiers	Nombre de marins
1) Sociétés Anonymes	1	Alaba - 100000 quelques plus	17	57
2) Sociétés à responsabilité limitée	1	2 M. de la... M. de la...	8	15
3) Sociétés en nom collectif				
4) Sociétés de courtage				
5) Armements coopératifs (a)	2 1	3 Société... Société...	12	18
6) Autres formes de groupement dont le responsable n'est pas lui-même patron pêcheur	3	3 Société... Société... Société...	8	29

(a) Armements coopératifs propriétaires de leurs navires.

TABLEAU 2

FLOTTE NON INDUSTRIELLE :

	Nombre de navires armés	Nombre de marins embarqués (patrons et marins)
1) Patrons-pêcheurs embarqués exploitant eux-mêmes leur navire (avec ou sans équipage).....	242	1320
2) Épouses ou veuves de patrons-pêcheurs ou de marins-pêcheurs exploitant un navire.....	1	12

REMARQUE

Les tableaux I et II concernent l'ensemble du Quartier.
Il peut être intéressant de connaître les ports à partir desquels
les activités sont exercées :

<u>Capebreton</u> .. :	18 ligneurs, caseyeurs	
<u>Bayonne</u> :	2 thoniers-congélateurs	(Compagnie Alouba)
	2 sardinières-congélateurs	(Poly-Service)
	78 unités de petite pêche	
<u>Guéthary</u> :	6 unités de petite pêche	
<u>St Jean-de-Luz</u> :	3 sardinières-congélateurs	(Société Indaguer - Sireuil)
	2 sardinières annexes des congélateurs	(S. Indaguer)
	32 sardinières-thoniers-anchoyeurs	
	16 chalutiers	
	57 ligneurs-caseyeurs	
<u>Bordeaux</u> :	3 sardinières-thoniers-anchoyeurs	
	5 ligneurs caseyeurs	
<u>Dakar</u> :	4 thoniers-congélateurs	
	20 thoniers	
<u>Abidjan</u> :	2 thoniers	
<u>Pointe Noire</u> :	2 thoniers, dont 1 congélateur	
<u>TOTAL</u> :	254 unités armées (sur 304 immatriculées)	

TABLEAU 3

Structures des Arachides - Evolution :

ARRETES	S.A	S.A.R.L.	S.N.C.	UIRATS	ARACHIDES COOPERATIVES	AUTRES FORMES DE GROUPEMENTS
Nombre des Arachides au 31.12 de l'année précé- dente.....	1	1			2	3
Créations.....						
Fusions, cessions.....						
Prises de participation..						
Fins d'exploitation.....						
Nombre d'Arachides au 31.12 de l'année étudiée..	1	1			2	3

COMPOSITION DU TAILLAGE IV :

Les variations dans la composition de la flotte telles qu'elles apparaissent à l'examen du tableau 4, se valent les observations suivantes :

- 1 - Sur les 39 entrées de navires ne figurent que 4 thoniers et 4 tonniers-gardienniers de bonne frappe bien que ce type de navire constitue l'élément de base traditionnel de l'armement tunisien. Deux de ces navires ont été achetés d'occasion en Espagne (années de construction 1963-1964). Dans le même temps trois navires de ce type disparaissaient de la flotte (deux par démolition, 1 par vente au Sénégal). Il apparaît donc que l'armement tunisien en thonier-gardiennier-thonier de pêche frappe n'évoque pas quantitativement ce mais les unités sont généralement très bien entretenues, les moteurs sont neufs ou récents et d'importantes améliorations techniques ont été apportées à la saignée par le d'entre elles (viviers, ailes réfrigérées, power-blocks, treuils hydrauliques, radio, sonar, sondeurs, et même pour quelques-uns radars).
- 2 - Par contre 4 navires congélateurs de grande pêche sont venus s'ajouter aux 8 unités existantes portant le tonnage global de ce type de navire de **5108 T. à 9.654 T.** Sur ces 4 navires 3 proviennent de l'étranger.
- 3 - La définitive et le tableau 4 fait apparaître 27 navires de plus qu'en 1971 (39 entrées, 12 sorties) cette augmentation n'intéresse que très peu l'armement classique tunisien basé sur la pêche du thon, de la sardine et du l'anchoin. En effet sur ces 39 entrées de navires, 25 sont de petites unités, (lignières, canots divers, courallin) dont 15 d'ailleurs proviennent de la plaisance.

NOMS DE L'ARMENT		NAVIRES	STRUCTURE PAR AGE					STRUCTURE PAR TAILLE				TOTAL	
			5	10/11	10/15	15/20	20/25	150/149	1130/259	1300/495	1+300	AGE	TJB
- Société LUB-ARMEMENT		THOMIER-SENNER-CONGOLA											
Raison sociale : S.A.		- GUIPUGUA	1971								1493		
Capital : 1.000.000 F.		- ALABA	1972								1633		
Autres activités :		SARDINIER-CONGELATEUR											
HEANT		- DONIBANE		1920							134		
		TOTAL Navires : (TJB)....	2								4314	3	4314
- Société JOUBLET Frères		SARDINIER-CONGELATEUR											
Raison sociale : S.A.R.L.		- EDUARDE		1958						389,38			
Capital : 799.500 F.		SARDINIER PÊCHE FRAICHE											
Autres activités :		- GETHIE				1950	73,47						
Conserveries/calaison													
		TOTAL Navires : (TJB)....			1		73,47			389,38		2	462,85
- COOPERATIVE ITSABOOGA		SARDINIER-CONGELATEUR											
Raison sociale : COOPERA		- IRATY				1945				3333			
Capital : Variable		- SOPITE				1939				467,00			
Autres activités :													
Conserveries/calaison/Barayage													
		TOTAL Navires : (TJB)....				2				467,00	3333	2	3860,00
- COOPARAT													
Raison sociale : COOPERATION		THOMIER-SENNER-CONGOLAT											
		- IRRISTINA				1951		250,11					
		TOTAL Navires : (TJB)....											
- ELISABETH Grégoire		SARDINIER											
(ce bateau travaille en coopération avec le "SOPITE" mentionné ci-dessus)		- SI TOUS LES GARS DU MONDE		1958				90,94					
		TOTAL Navires : (TJB)....						90,94					90,94
- BERROTAN Bernardin		SARDINIER-CONGELATEUR											
Président du Crédit Maritime Mutuel de Bayonne. (ce bateau travaille en coopération avec "I'IRATY" mentionné ci-dessus)		- SACAILLA				1951	134,67						
		TOTAL Navires : (TJB)....					134,67						134,67
- Yve GORI/JOUBLET Frères		SARDINIER-THOMIER											
		- ROUSSEVAUX III				1936		74,32					
		TOTAL Navires : (TJB)....						74,32					74,32
TOTAL GENERAL		Nombre de navires :	2		3			373,60	250,11	890,38	7107,11		9195,09
Nombre d'Armes :		- THOMIER-SENN-CONGOLAT	2						250,11		2990	3	3240,11
		- SARDINIER-CONGELAT.			2		3	134,67		890,38	4717	5	5706,05
		- SARDINIER-THOMIER						74,32				1	74,32
		- SARDINIER						104,41					104,41
		TOTAL (TJB).....	2		3			373,60	250,11	890,38	7107,11		9195,09

TABLEAU 5 bis

Port de : BAYONNE/ST-JEAN-DE-LUZ

guyen

NAVIRES DE PECHE ARTISANALE	STRUCTURE PAR AGE					STRUCTURE PAR TAILL.		TOTAL	
	-5	15/10	10/15	15/20	+20	50/149	150/299	AGE	TJB
- CHALUTIERS DE PECHE FRAICHE :									
LA BOHEME									
				1955		79,57		1	79,57
- THONNIERS :									
GURE-BIZIA				1956		76,80			
SOCOORI				1956		87,94			
EGOKO-IZARRA				1951		104,77			
DOLORES			1957			71,82			
LE PHARAON			1957			74,15			
GABY-BERNARD			1957			120,80			
GALERNA			1957			85,19			
GISELE-MARIE			1958			73,45			
SARDARA			1958			84,13			
KILUDY			1957			81,54			
SIRIENXU				1956		128,09			
PIERROT			1957			109,55			
GOMERA				1956		127,11			
ASTRIA			1958			185,00			
MARITXU				1956		127,11			
AIDE-TOI			1958			77,25			
KERTGUIER			1959			116,00			
AITA-RAMUNTCHO		1963				97,58			
ETOILE D'ESPERANCE			1957			134,42			
MAIT CHU				1951		95,46			
ANDRE-CHANTAL			1957			143,65		21	2201,01
- SARDINIERS-THONNIERS :									
TUTINA				1955		124,90			
LA VIGORON				1955		62,67			
ROBERT-MICHEL III				1956		66,75			
MARTA				1956		82,98			
MAURICE-RENE			1957			72,35			
TOHIKIATIN			1957			85,19			
ANGLE-DES-PIERS			1957			124,36			
ESPERANTZA			1958			84,13			
EMIGRANT			1961			76,85			
HENDAYAKO-IZARRA		1964				79,23			
MICHEL-JOSEPH				1955		110,05		11	969,46
TOTAL GENERAL :								33	3250,04 Tx de J.B.

COMPARAISON DES TABLEAUX 5 et 5 bis

Le tableau 5 donne les structures par âge et par taille des navires de plus de 50 T. de la flotte industrielle. Les mêmes éléments, pour les navires de pêche artisanale de plus de 50 T. figurent dans le tableau 5 bis sans indication de "raison sociale" capital... " sans indication d'une ou genre d'armement.

L'examen de ces deux tableaux et la comparaison avec le tableau 4 appellent les observations suivantes :

1 - Le point de vue tonnage : sur les 27 thoniers de la flottille 21 jaugent plus de 50 T. Par contre sur les 37 sardiniers-thoniers-anchoyiers, il seulement dépassent ce tonnage. Le sardinier est donc plus petit que le thonier pur. Enfin il apparaît que les chalutiers du quartier sont des navires de faible tonnage, prévus pour le chalutage en zone côtière puisée sur les 18 unités de ce type une seulement dépassée 50 T.

2 - Le point de vue âge : les tableaux font ressortir des faits très nets que la majorité des thoniers et sardiniers-thoniers en service ont été construits en 1956, 1957 et 1958. Après 1958 les quelques navires qui ajoutent proviennent de l'extérieur. C'est le cas notamment de l'"ALFA LAFINOR" et l'"EMERDANT" "ZARNA" ex-espagnols construits en 1964 et 1965, qui sont actuellement les deux sardiniers-thoniers les plus récents de la flottille. Si ces navires sont bien entretenus et ont bénéficié d'améliorations techniques considérables, il n'en demeure pas moins que le problème de leur renouvellement va se poser.

ACTIVITE DE LA SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE :

Ce renouvellement intervient dans le cadre de la société interprofessionnelle artisanale de la Côte Basque et des Landes orée voici un et deux.

Pour l'instant la S.I.A. s'est bornée à constater la nécessité de procéder à l'étude de trois types de bateaux répondant aux besoins spécifiques du port de St Jean-de-Luz.

- unités de 80 à 100 T. permettant à l'échelle la pêche, élargie en bordure des côtes, de la Méditerranée à l'île de Ré, et la pêche au thon à l'appât vivant, au caser jusqu'aux Canaries ou sur les côtes africaines,

- unités de 40 à 50 T. permettant, en dehors de la saison de pêche du poisson pélagique, qui n'a son plein rendement que de mars/avril à octobre, de pratiquer la pêche du verlu sur les abords de la fosse de Capbreton,

- unités de 5 à 10 T. permettant de réguler les lignes actuelles par des unités plus rapides permettant de rester plus longtemps sur les lieux de pêche.

Copie tenue de l'influence espagnole sur la pêche à St Jean-de-Luz il est possible que des études d'unités de ces types, qui correspondent également aux besoins des pêcheurs de côte cantabrique, soient confiées à des architectes navals espagnols.

D'un point de vue plus terre à terre, il semble que le démarrage de la S.I.A. n'interviendra que lorsque les armateurs se seront à nouveau convaincus de la rentabilité de leur métier leur permet de s'endetter de la valeur d'un bateau neuf. Mais il restera toujours la concurrence du marché espagnol du neuf ou de l'occasion.

CHIFFRE DE PÊCHE PRACTIQUE :
(Tableau 2)

Genre de pêche pratiquée toute l'année		Espèces capturées	Nombre de navires	Personnels embarqués
Navires utilisés				
CHALUT	Divers		18	70
LICHERON	Serpa- Dorado		69	173
SEINES TOURNANTES	Sardine		7	101
CANOTS	Thon africain		28	392
SEINES POUSSANTES	Thon		2	38

Nota : Parmi les navires pratiquant le même genre de pêche toute l'année on retrouve les 17 unités de la flotte industrielle donnée par les tableaux 1 et 16

Seines tournantes : Sardines 7 navires
Seines tournantes : Thon 2 navires
Canots : Thon 2 navires

Tous les autres y compris ceux du tableau 8 ci-dessus font partie de la flotte non industrielle.

Defaut

Pêche Aisouvié		Durée de la saison (Dates)	Nombre de navires	Personnels embarqués
Engins	Types de captures			
Pilet tournant	Sardine	Novembre - Mars	35	465
Pilet tournant	Angole	Mars - Juin et Octobre - Novembre	35	465
Ligne	Thon	Juin - Novembre	35	465
Pilet	Samon	Février - Juillet	78	90
Pilet	Alone	Janvier - Août	78	90
Thon	Pibelle	Octobre - Avril	91	103
Coiler	Crustacés	Juin - Septembre	8	10
Ligne - Pilet	Merlu - Dorade	Juin - Septembre	10	12

Observations :

- Le tableau ci-dessus groupe trois catégories de bateaux :
- d'une part les sardinières-thonnières qui, de novembre à juin pêchent au pilet tournant les poissons pélagiques qui viennent sur nos côtes (sardines, maquereaux, anchoies) ; puis de juillet à novembre, le thon à l'appât vivant .
 - Il y a lieu de signaler la deuxième saison d'anchoies réalisée pour la première fois en octobre et novembre 1972 .
 - Ensuite les unités qui pratiquent la pêche au rivièr des pibelles, alonees et samon d'octobre à août .
 - Enfin celles qui pratiquent la pêche aux lignes ; filets et coilers à proximité de l'embouchure de l'Adour et de Capbreton .

Delpue

III - FORMES DE PÊCHE PRATIQUÉES :

- 1 - Pêcheurs de grande pêche conquis pour participer à la pêche dans le faoulique, ont dû, à cause des limitations propres à l'équipement d'autres zones et ont obtenu des quotas au large de l'Afrique et dans la mer des Caraïbes.
- 2 - Jardiniers de grande pêche destinés à la pêche sur les côtes du Maroc, en raison des exigences des autorités marocaines d'autres zones se sont vu interdire de pêcher.
- 3 - Pêcheurs - une importante flottille est basée à l'année en Afrique Noire (Dakar 24 unités, Abidjan 2, Pointe-Noire 2)
- 4 - Les jardiniers thoniers annuels basés à St Jean-de-Luz exercent la pêche à la senne entre la Bidassoa et l'île de Ré et la pêche du thon à l'appât vivant entre le Golfe de Gascogne et les Canaries.
- 5 - Les chalutiers et les petits bateaux exerçant leur activité le long de la côte entre la Bidassoa et le Cap Ferret et ainsi qu'aux abords du plateau continental devant Capbreton.
- 6 - Les petites unités, couramment, restent généralement dans l'Adour.

IV - LES APPORTS

a) Production :

Les apports globaux ont été les suivants en 1972 :

- Pêche française dans les ports du quartier .. 3.022 T.
- Pêche française à Dakar 4.549 T.
- Apports des thoniers congolais 605 T.
- Apports des jardiniers congolais 2.385 T.

soit un total de 10.561 tonnes auquel il faut ajouter 16 T. de crustacés, 71 T. de poissons indigènes, 61 T. de poissons divers vendus hors grille, et 360 T. d'aligues récoltés dans la région - et les apports de quatre thoniers basés à Abidjan et Pointe Noire, qui nous ne connaissions pas encore.

Sur les apports de pêche française dans le quartier (3.022 T. qui sont suivis sur le plan local, la comparaison avec 1971 est donnée par le tableau suivant :

It is known to be a tabular code and a correct one.

2 - Landings : la machine a soulevé une haie sans en tordre qu'en prix moyen. La grosseur en est la cause essentielle et cette machine a été mise hors d'usage par la corée. Néanmoins les trois questions ont été instantanément facilitées, les producteurs s'étant soustraits au principe de la "pêche alive" la commande".

3 - Massacre : 1979, contre 54 7. en 1971. Il est apparu d'une part d'un côté les conservatoires luxembourgeois ne nous pas équipés pour traiter des ajourts massifs de pollution de gros rivières, d'autre part, que l'Etat vendait au-dessous du prix de revient ce même très bon produit pour cette raison. Ainsi en février 1972 une pêche massive en quinze jours n'a pas trouvépreneur, ce qui a entraîné des incidents sérieux. Une protection est à mettre en place contre ces importations abusives.

4 - Thon blanc et rouge : Les résultats de la campagne de thon blanc qui n'est jamais très importante ont été identiques à 23 %. Pour ce qui est de 1971, par contre la campagne du thon rouge qui est également dédiée à courtir une légère hausse en tonnage et une hausse substantielle.

Pontefcis et la campagne d'anchois ne rattachait pas en Métropole au royaume de mer du sud, mais de navires pour-oi, négligeant la campagne du golfe, resteraient en Afrique toute l'année. On peut donc dire que la production de germe, course d'ailleurs celle du bon rouge, est sujette à la plus au moins grande faveur que connaît après des pêcheries locales les campagnes africaines.

5 - Dorade : figure au tableau partiel les apports indiqués sous la rubrique "divers (châut-ligne)"

Les apports de dorade ont été de 306 T. pour une valeur de 1.754.113 F. en 1972 contre 388 T. pour 1.675.228 en 1971. Prix moyen en 1972 : 5,90 F. - en 1971 : 4,60 F.

Si le prix de 1972 est satisfaisant, il est dû à une résolution prise lors d'une réunion du Comité local des zones en avril 1972, au terme de laquelle les pêcheurs locaux se sont engagés par écrit à ne pas importer de dorade pendant les périodes de production des pêcheurs locaux, pour assurer l'écoulement de la production locale au prix minimum de 4,50 F.

Compte pour le saumon, les importations autorisées de dorade d'Espagne provoquent la chute des prix de ce produit. La solution apportée en 1972 pour "protéger" la dorade locale a donc porté sur les fruits.

b) Fluctuation des prix :

Comme il a été indiqué ci-dessus les prix ont été :

- en baisse pour la sardine et le saumon
- stables pour le thon blanc et les divers (châut-ligne)
- en légère hausse pour le thon rouge
- en très forte hausse pour l'anchois

La baisse de la sardine résulte de son moins gros pour le traitement du poisson en usine. Les apports ont dû être limités pour permettre à la sorte de les absorber. C'est le syndicat des marins qui fixe chaque jour la tonnage limite par bateau.

Les causes du saumon résultent de ce que :

- 1°/ les usines locales, sauf une, ne sont pas équipées pour le traiter,
- 2°/ la sorte ne peut en écouler que des contingents minimes,
- 3°/ l'approvisionnement des usines bretonnes était assuré par des importations d'Espagne à des prix inférieurs au prix de revient

Si une protection était établie contre ces importations, il est vraisemblable que les usines bretonnes développeraient la pêche de ce poisson en vue, soit du traitement par les usines locales, soit de l'approvisionnement des usines bretonnes.

La très forte hausse du prix de l'anchova résulte de la demande espagnole qui n'a pu être satisfaite par la production de sa propre pêcherie. Le poisson est pour les 4/5ème simplement salé et expédié dans les ateliers français avant d'être exporté pour être travaillé par la main-d'œuvre espagnole, moins chère que la main-d'œuvre française.

Il convient de signaler les importations d'anchova congelés ou salés de Turquie et d'Argentine - elles ont été importées vers nos ateliers, mais ne font aucun débouché vers les ateliers espagnols. Il est à craindre qu'il en résulte une pression sur le prix des produits bruts.

c) Qualité :

Un effort particulier en ce qui concerne l'anchova et la sardine ^{de} un conditionnement plus rationnel des apports est à noter :

- à bord en améliorant la protection contre la chaleur et la protection des pontées par la présentation du poisson en caissettes,
- à quai par la recherche de la rapidité de l'écoulement (grues, conteneurs, élévateurs) et l'accélération des conditions de vente.

V - PRODUCTIVITE DE LA FLOTTE -(Tableaux 9 - 9.1, 9.2, 9.3 N 10)

1° - Le classement des dix premiers et des dix derniers navires n'a de signification que si la flotte est homogène . Ce n'est pas le cas .

Nous avons donc été amenés à présenter plusieurs tableaux :

- Classement des sardinière-thonniers qui exercent leur activité dans le golfe de Cascoigne .
- Classement des thoniers basés à Dakar ?
- Classement des chalutiers .
- Classement des ligures .

2° - Classement en poids et en valeur . Nous avons fourni le classement en valeur mais en sachant qu'il n'y a pas nécessairement concordance avec le classement en poids car les valeurs des espèces pêchées peuvent être différentes (sardine à environ 18,20, mahouts à 2 frs ou thon à 6/10 frs) .

Saladien - florentin regardent leur activité dans le Golfe de

22

[illegible][illegible][illegible]

10

RANG	NOM DES BATEAUX	APPORTS	RANG	NOM DES BATEAUX	APPORTS
1	IRHITZINA	629.152 kg	11	SOCOMI.II	195.481 kg
2	NAHITOU	492.440 kg	12	NYRINTOU	185.939 kg
3	ASTRIA	324.085 kg	13	GURE BIZIA	160.299 kg
4	INAKI	321.674 kg	14	BOUKO-IZANRA	130.695 kg
5	MINISTAO	292.727 kg	15	PRETS- LOIC	114.119 kg
6	GENEIA	267.053 kg	16	AITA-SANSTOHO	84.451 kg
7	GALENA	255.624 kg	17	KORROUNA	51.968 kg
8	KER-TRONIER	235.963 kg	18	KUERRA	48.196 kg
9	GISELE- MARIE	197.307 kg	19	GURE IZANRA	39.168 kg
10	GABY-BERNARD	197.204 kg	20	KILUDY	15.096 kg

A défaut de soumettre la valeur des apports de l'année entière nous donnons ci-dessous les éléments suivants

Données : Pour le premier semestre : Tonnage débarqué : 1.605.099 kilos
 Valeur : 199.828.468 Francs CFA
 Prix moyen du kilo : 2,49 francs .

CLASSEMENT DES CHALUTIERS

RANG	NOM DU BATEAU	POIDS (kg)	VALEUR (r)
1	LA BOHEME	62.412	371.632
2	BRIGHT-THUNDER	57.246	358.450
3	JEAN-YASCAL	36.607	232.435
4	FOUDROIS-PHET	33.854	219.224
5	SAINT GILLES	33.239	201.047
6	AVANTURIER	30.056	185.346
7	HIPPOCAMPE	29.032	172.122
8	JEAN-MARC-ALAIN	25.710	158.828
9	UR-CHORIKAK	21.659	133.796
10	DEUX COEURS	22.317	132.605
11	VALERIE	21.808	128.329
12	LE VAUFOUR	21.554	122.016
13	MAHID-JEANNINE	17.274	107.000
14	PORTER DU LARDE	13.360	97.295
15	LOUIS-LEOPOLD	14.341	82.895

Remarque : trois chalutiers n'ont pas pû être classés (1 défectueux cause de vétusté, 2 inactifs en novembre en provenance d'autres quartiers).

20/11/2005

- CLASSEMENT DES LIGNIERS -

RANG	NOM DU BATTEAU	POIDS (kg)	VALEUR (F)
1	BATTE VINCENT	21.470	131.220
2	KATRA	19.593	116.869
3	MAITE-HONIQUE	16.544	108.639
4	LE WINOER	17.841	106.503
5	PATRICIA	17.019	98.911
6	POTRERO	13.338	88.337
7	HADRY	14.920	88.012
8	ITRASOKO-IZARRA	12.711	72.201

REMARQUE : Ces petites unités au nombre de 68 ont des apports très variables. Ce classement donne une idée de leurs apports et permet de les comparer avec ceux des sardinières, thonnières, anchoyeurs notamment.

Oct 1971

② Laminated

Tableau 12 :

Dépense

PORT	Organisme	Quantité traitée par la oride
	Organisation	en frais
		en congelé
St Jean-de-Luz	Coopérative	
	M/ME ITSAKOKA	99,50 %
		Néant

0,50 % du poisson frais fait l'objet de vente directe par les pêcheurs.

VII - Vente et expédition du poisson :

A St Jean-de-Luz il existe 19 mareyeurs-expéditeurs auxquels il faut ajouter 3 pêcheurs-expéditeurs.

Tous les conserveurs locaux possèdent des cartes de mareyeur-expéditeur et si le poisson destiné à la oride est pour une bonne partie destiné aux usines, il en est, en plus de la conservation locale, également expédié vers d'autres points de vente : anchois vendu directement ou après semi-traitement en Espagne, en Italie (usine d'Alba), A Monaco (ou vers des centres français) (lun en provenance).

Il n'est formé deux groupements réunissant 8 mareyeurs, intéressés par l'exportation de moules d'Espagne (Vigo) et qui expédient vers ce pays des coquillages, crustacés et de l'anchois.

A Hendaye on compte 3 mareyeurs dont 1 un seul se sert à la oride de St Jean-de-Luz. Les deux autres sont des importateurs-expéditeurs : de moules d'Espagne en France et de filets de France en Espagne.

A Gabyroin - déport possède 3 mareyeurs. L'un d'eux est importateur et livre sur le marché français (Angis notamment) en provenance d'Espagne :

- des moules, soit directement à la consommation, soit après ébullition d'avril à octobre (264 T.)
- des huîtres livrées directement à la consommation (3 T.)

C'est donc un total de 29 mareyeurs-expéditeurs employant un effectif de 160 personnes environ qui exercent au quartier de Bayonne. Sur ce nombre deux groupements et quatre mareyeurs pratiquent l'import-exportation.

VIII - TRANSFORMATION :

1°/ Conserverie-salaison : Il existe 13 conserveries employant 1534 personnes, 12 de ces conserveries font ou sont susceptibles de faire de la salaison. En 1972 17.500 tonnes de poissons ont été traitées contre 21.500 T. en 1971 ce qui équivaut à une diminution de 20 %. Parallèlement le chiffre d'affaires

est passé de 49 millions à 36 millions.

Cette diminution d'activité est due en 1972 aux difficultés d'approvisionnement en sardines oliveres (l'interdiction de pêche dans les eaux sarcoises à partir de février et pendant 7 mois) et en difficulté la majorité des conserveries italiennes qui ont dû fermer temporairement) ainsi que par une chute du tonnage de thon, et à l'engorgement du marché de la conserve.

Il a paru intéressant de donner sous forme de tableau l'état comparatif de l'activité des conserveries en 1972 et 1971 en distinguant les parts respectives apportées à cette activité par 1) le poisson local 2) le poisson français d'autres provenances (thon africain, sardine sarcoise), enfin le poisson importé. A l'issue de ce tableau on constate l'absence de thon, tant en 1971 qu'en 1972, c'est le poisson africain et surtout qui constitue la principale source d'approvisionnement des conserveries basques.

Ce tableau ne donne que les tonnages réceptibles. Pour avoir le tonnage total fabriqué par les conserveries en 1972, il faut y ajouter les stocks existant au 31 décembre 1971 et retrancher ceux existant au 31 décembre 1972.

Ceci donne :

Total réceptible en 1972	: 17.533
stock 31/12/1971	thon : + 1.000
	sardine : + 500
stock 31/12/1972	thon : - 500
	sardine : - 900

Tonnage total fabriqué : 17.633

Enfin il est intéressant de connaître le tonnage vendu :

Tonnage total fabriqué en 1972		17.633
stock 31/12/1971 (en équivalence poisson frais)		
anchois	+	500
sardine	+	500
thon	+	2.500
stock 31/12/1972 (en équivalence poisson frais)		
anchois	-	2.500
sardine	-	1.500
thon	-	1.500
Total vente		16.633 T.

Par ailleurs le fait qu'il reste au 31/12/1972, 5.500 T. de produits invendus (en équivalence poisson frais) montre bien que la conservation est difficile. Il est certain que les producteurs français sont handicapés dans une certaine mesure par les charges de main-d'œuvre plus fortes en France qu'en Espagne, et que d'autre part la production espagnole est élevée.

ANNEE - 1972				ANNEE - 1971			
	Tonnages recueillis (tonnes)	Volume	Prix moy. au kilo	Tonnages re- cueillis (tonnes)	Volume	Prix moyen au kilo	
I - POISSON LOCAL							
Maquereaux	3.750	7.687.500	2,05	2.203	2.643.600	1,20	
Maquereaux	9	10.800	1,20	1.279	1.534.800	1,20	
Maquereaux	335	1.776.000	5,35	293	1.611.500	5,50	
Maquereaux	97	218.700	2,23	58	223.500	3,86	
Maquereaux	100	70.000	0,70	"	"	"	
TOTAL I.	4.248	9.763.000	"	3.833	6.013.900	"	
II - POISSON MARIN							
Maquereaux (Mediterranee)	1.600	3.200.000	2,00	1.800	2.800.000	1,55	
Maquereaux (Mediterranee)	1.100	1.210.000	1,10	1.600	1.760.000	1,10	
Maquereaux (Mediterranee)	3.885	4.662.000	1,20	5.850	7.020.000	1,20	
Maquereaux (Mediterranee)	3.600	11.520.000	3,20	4.251	13.764.000	3,24	
TOTAL II	10.185	20.592.000	"	13.501	25.344.000	"	
III - POISSON IMPORT							
Maquereaux (Mediterranee)	200	440.000	2,20	"	"	"	
Maquereaux (Mediterranee)	800	1.600.000	2,00	500	1.000.000	2,00	
Maquereaux (Mediterranee)	1.100	1.400.000	1,25-1,3	"	"	"	
Maquereaux (Mediterranee)	300	1.500.000	5,00	2.300	11.500.000	5,00	
Maquereaux (Mediterranee)	"	"	"	"	"	"	
Maquereaux (Mediterranee)	300	1.050.000	3,50	400	1.480.000	3,70	
Maquereaux (Mediterranee)	400	1.800.000	4,50	1.000	3.500.000	3,50	
TOTAL III	3.100	7.190.000	"	4.200	17.480.000	"	
TOTAL I + II + III	17.533	37.545.000	2874	21.534	48.837.900	2,27	

IX. POPULATION MARITIME

Situation au 31 Décembre 1972
Ensemble des données en millions d'habitants

TABLEAU 16

1) Note indicative :

POPULATION		MARITIME		CHIFFRES	
Nombre	Nombre de navires exploités	Personnel embarqué (officiers)	Personnel à terre	Nombre	Personnel à terre
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31
32	32	32	32	32	32
33	33	33	33	33	33
34	34	34	34	34	34
35	35	35	35	35	35
36	36	36	36	36	36
37	37	37	37	37	37
38	38	38	38	38	38
39	39	39	39	39	39
40	40	40	40	40	40
41	41	41	41	41	41
42	42	42	42	42	42
43	43	43	43	43	43
44	44	44	44	44	44
45	45	45	45	45	45
46	46	46	46	46	46
47	47	47	47	47	47
48	48	48	48	48	48
49	49	49	49	49	49
50	50	50	50	50	50
51	51	51	51	51	51
52	52	52	52	52	52
53	53	53	53	53	53
54	54	54	54	54	54
55	55	55	55	55	55
56	56	56	56	56	56
57	57	57	57	57	57
58	58	58	58	58	58
59	59	59	59	59	59
60	60	60	60	60	60
61	61	61	61	61	61
62	62	62	62	62	62
63	63	63	63	63	63
64	64	64	64	64	64
65	65	65	65	65	65
66	66	66	66	66	66
67	67	67	67	67	67
68	68	68	68	68	68
69	69	69	69	69	69
70	70	70	70	70	70
71	71	71	71	71	71
72	72	72	72	72	72
73	73	73	73	73	73
74	74	74	74	74	74
75	75	75	75	75	75
76	76	76	76	76	76
77	77	77	77	77	77
78	78	78	78	78	78
79	79	79	79	79	79
80	80	80	80	80	80
81	81	81	81	81	81
82	82	82	82	82	82
83	83	83	83	83	83
84	84	84	84	84	84
85	85	85	85	85	85
86	86	86	86	86	86
87	87	87	87	87	87
88	88	88	88	88	88
89	89	89	89	89	89
90	90	90	90	90	90
91	91	91	91	91	91
92	92	92	92	92	92
93	93	93	93	93	93
94	94	94	94	94	94
95	95	95	95	95	95
96	96	96	96	96	96
97	97	97	97	97	97
98	98	98	98	98	98
99	99	99	99	99	99
100	100	100	100	100	100

II est fait mentionner dans les notes de la page 16.

2) Note indicative :

FROM INSUBSTITUT		FROM THE INSTITUTE	
DATE	OFFICIALS	DATE	OFFICIALS
15 - 20	15	15	15
21 - 23	19	19	19
24 - 30	19	19	19
31 - 33	19	19	19
34 - 40	18	18	18
41 - 43	15	15	15
44 - 50	15	15	15
51 - 55	15	15	15
56 - 60	15	15	15
61 - 65	15	15	15
66 - 69	15	15	15

31 March 1974

1945-1946

[illegible]

	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

2. BILHET 19

Relatório da 1.ª Comissão de Trabalho do Trabalho :
 - Officiais de Marinha do Mar

CATEGORIA	FORÇA INDEPENDENTE (número)	FORÇA DO INDEPENDENTE (número)
Marins e Oficiais não pensionados	141	973
Marins e Oficiais pensionados (1)	2	36
TOTAL	143	1011

(1) A incluir entre que as são : Jovens marins, marcos, marins nacionais,
 locais, R.D.P., U.D.P., etc...

8 de Maio

	PERSONNELS		PERSONNELS	
	Marins (nombre)	Officiers (nombre)	Marins (nombre)	Officiers (nombre)
Salaires fixes par convention collective (autres).....	30	13	43	
Salaires statuts garanti.....				
Indemnisation à la part.....	73	27	100	
TOTAL.....			566	445
				1.011

Les bases de calcul des parts sont assez variables.

En premier lieu notons qu'il n'existe qu'une convention collective qui concerne les thermiciens-congélateurs de plus de 50 m) de capacité de stockage uniquement (OUIREKA et ALBA).

Cette convention a été conclue entre la société Int-Armement et le syndicat des marins, et reprend la convention dite de Concorde.

La répartition de base (1 part-membre) est constituée d'un fixe annuel de 1.000 F., plus une prime de 100 F. Elle est ensuite réajustée de la façon suivante : 1 part et demi, second Port et Merline 1 part 1/4, Frigoriste, deux membres autre équipage 1 part 1/8, autres et bouillanger 1 part, autres 1/4 de part.

Pour les autres équipages de 10 et 20 membres, nous nous sommes basés sur la répartition "A la part", sans minimum garanti. On y trouve des variantes dans le code de calcul des parts, par exemple :

1°/ Armateurs-congélateurs de la Compagnie L'ARMO et leurs associés. La répartition est effectuée comme à l'ordinaire, mais avec au 1/4 de parts de qualité au-dessus de 100 F. Cette prime varie par chaque catégorie de personnel au sein de la répartition et ses responsabilités et l'ensemble est fixé à 100 F. par membre et on trouve ainsi 10 F. par différence pour les deux autres sont de 0,015 F. au 1/4 par 10 autres et 0,005 F. par 10 autres.

2°/ Gardien-congélateur de l'Armeement JUMELIER et son amerc.

La part est calculée sur un prix forfaitaire de 0,011 F. au K².
Le patron touche 2,25 parts, le matelot 1 part.

Dans les deux cas ci-dessus il s'agit de rémunération effective, les frais d'exploitation du navire étant à la charge de l'armement (matériellement, vivres, rôle, entretien du matériel...). Par contre pour les autres navires la répartition des profits est faite de la façon suivante : L'apport net est calculé en déduisant de l'apport brut les frais de masse (vivres, gas-oil, épaves, droits de rôle occupant les parts armateurs et matins, cotisations allocations familiales et sociale salariale, location appareils de bord, droits de port, frais divers de voyage, etc...). Le total net ainsi obtenu est généralement partagé entre armement et équipage à deux-tiers de :

40 % pour l'armateur, 60 % pour l'équipage (navires basés à Dakar, sardinières-mouches de St Jean-de-Luz)

50 % pour l'armateur, 50 % pour l'équipage (chalutiers).

Le pourcentage d'équipage est souvent divisé en parts et le nombre de parts est attribué à chacun selon sa qualification. Le patron, le second et le chef mécanicien touchent une rémunération supplémentaire prélevée sur le pourcentage de l'armateur.

La répartition du déficit de campagne est faite sur les mêmes bases.

Enfin pour les lignes l'apport net calculé de la même façon, est divisé en un certain nombre de parts avec la répartition suivante : Patron armateur 3 parts dont 2 en tant qu'armateur, chaque matelot 1 part.

Vendredi

	DEFENSE	EDUCATION (non diplômés)	TOTAL
- Officiers.....	221	33	254
- Sous-officiers.....	13	6	19
- Adjointes.....	114	14	128
- Marines.....	214		214
- Volontaires.....	21		21
- Hommes.....			
TOTAL	573	55	628

IX - 2 - PERSONNEL DE LA COMMANDE

IX-2.1 - Situation à l'égard des réserves de personnel
(Tableau 22 -)

	OFFICIELS	STATUTS D'EMPLOI
	Inscrits sous l'ordonnance	Non inscrits sous l'ordonnance
Personnel actif	1	3
Personnel pensionné	2 (veuves)	3
TOTAL	3	3

La commission

IX - 3 - DOCKERS : Bien que, d'une façon générale, les contrats d'engagement prévoient le débourcement du poisson pêché par les équipages, les dockers peuvent être amenés à procéder au déchargement des navires de pêche congolais.

A Bayonne il y a 53 dockers professionnels et il a été embauché en 1972, 43 occasionnels.

A St-Jean-de-Luz des ouvriers occasionnels, au total une vingtaine, anciens marins et personnes sans emploi, sont employés à la demande pour les déchargements des navires-congélateurs ainsi que pour les manutentions sur les quais. Ils étaient jusqu'à présent pris en charge au point de vue sécurité sociale, par les armateurs qui faisaient appel à leurs services, mais ils viennent de se constituer en "Groupeement d'intérêt économique".

Le déchargement des navires armateurs demeure effectué par les équipages.

X - Structures coopératives :

	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
	de pêcheurs	de pêcheurs	de pêcheurs	de pêcheurs
Coopérative d'arrimage (ITSA-SOKOA-CORVIER)	2	3	14.120 T	49
Coopérative ITSA-SOKOA (Conservatoire-Atelier régional - alluvion-glacières - Cuvée)	1	-	-	230
Coopérative d'avitaillement + carburants	1	-	-	6
Navires affiliés	1	1	1	1
Coopérative ITSA-SOKOA	1	2	225 T	26

XI - Conditions et modalités de travail des pêcheurs en cours :

Bayonne : L'acquisition d'une drague est décidée, celle-ci devrait arriver à Bayonne au début de l'année 1974. Cette acquisition est vitale, car sans elle l'activité du port.

Parmi les travaux en cours notons la réfection d'un quai, le remplacement de 3 grues anciennes.

Bayonne devrait voir le démarrage cette année de l'aménagement d'un poste d'attente pour le chargement de sardines, et surtout le poste de pêche avec entrepôt frigorifique dont il a déjà été parlé.

Handwritten notes:
Général
et dans ce cas

St-Jean-de-Luz : Au cours de l'année 1972 les travaux d'équipement ont concerné :

- l'amélioration du frigorifique du port avec le changement du système de refroidissement;
- la construction de plateformes de travail de part et d'autre de la rive de l'arsenal, dont l'activité a été optimisée en 1972 (148 unités).

Par ailleurs la Commission permanente d'enquête s'est réunie à quatre reprises et ses travaux ont porté essentiellement sur :

- le renforcement des moyens de maintenance du port au débarrasement avec l'achat de grues aux caractéristiques techniques appropriées aux besoins de la profession;
- la protection contre les effets du ressac dans le port, sensible depuis la fermeture du bassin de plaisance de Larrañaga et la création d'un mur de protection du quartier Urdax;
- la création d'une réserve d'équipement unique pour l'établissement portuaire de Pêche Bayonne-St-Jean-de-Luz.

1972

STATISTIQUES DU TRAFIC
DES PORTS MARITIMES FRANÇAIS (+ 1.000.000 tonnes)

	Traffic total	Hydrocarbures	Autres marchandises	Rang (1)
1 - NARBONNE	82.792.301	74.468.966	8.323.335	3
2 - LE HAVRE	64.435.307	57.539.187	6.896.120	4
3 - Dunkerque	27.354.061	9.565.668	17.788.393	1
4 - NANTES - St NAZAIRE	14.046.527	11.432.340	2.614.187	7
5 - ROUEN	13.895.053	4.760.246	9.134.807	2
6 - BORDEAUX	13.835.630	10.781.164	3.054.466	5
7 - Sète	6.817.718	4.449.412	2.368.306	9
8 - LA ROCHELLE (ville et la Pallice)	3.275.329	1.361.946	1.913.383	12
9 - Bayonne	2.785.229	124.332	2.660.897	6
10 - CAEN - OUISTREHAM	2.716.575	684.990	2.031.585	10
11 - CALAIS	2.539.212	82.534	2.456.678	8
12 - BLOUANS	2.065.188	73.771	1.991.417	11
13 - BRISTOL	1.635.854	678.781	957.073	13
14 - LA NEUVILLE	1.332.241	993.589	338.652	15
15 - LORIENT	1.161.545	619.647	541.898	14

(1) Classement d'après le trafic global diminué des
mouvements d'hydrocarbures.

Trafic pendant l'année 1972

TRAFFIC MARITIME

NAVIGATION			
a) Navires chargés			
A l'entrée :	397 navires jaugeant	468.845 tonneaux,	transportant 911.481 tonnes
A la sortie :	809 navires jaugeant	829.425 tonneaux,	transportant 1.879.440 tonnes
soit :	1.206 navires jaugeant	1.298.270 tonneaux,	transportant 2.790.921 tonnes

b) Navires sur lest			
A l'entrée :	763 navires jaugeant	803.095 tonneaux	
A la sortie :	352 navires jaugeant	447.164 tonneaux	
soit :	1.115 navires jaugeant	1.250.259 tonneaux	

TONNAGE DES MARCHANDISES ENTREES ET SORTIES

Désignation des marchandises	Importations	Exportations	Observations
Blé		32.726 t	
Seigle		2.648	
Orge		7.567	
Avoine		2.716	
Mais		479.356	
Bois sciés	7.311 t *	837	* Sciages sapin
Grumes	1.300	7.643	
Traverses		20.482	
Bois exotiques	4.190		
Bétaplnède	50		
Vins (Porto)	894		
Thons congelés	4.033		
Sardines et crevettes congelées *	1.241		* dont Crevettes 2 t
Anchois en conserves	418		
Cornichons en conserves	82		
Combustibles liquides *	113.390		* Super 28.924 t
Brai	5.692		G.O. et F.O.D. 84.466 t
Bauxite	17.020		
Cendres de pyrite	3.915		
Houille	20.814		
Coke de brai	23.057		
Coke de pétrole	10.026		
Acide sulfurique	17.137		
Acide phosphorique	29.198		
Pctasse	24.734		
Rouleurs acier	3.584		
Tuyaux		507	
Aluminium		16.222	
Argile	1.100		
Soufre solide		714.212	
Soufre liquide		461.805	
Marbre et granit			
Quartz	509		
Feldspath	2.368		
Baryte	2.670		
Clinkers		1.523	
Phosphates naturels		105.457	
Acétate de vinyle			
Produits chimiques		13.964	
Polyéthylène		60	
Héxaméthylène		916	
Sel	2.000		
Urée	36.493	200	
Nitrate d'ammonium		364	
Superphosphates	4.890		
Chlorure de potasse	7.410		
Sulfate d'ammoniaque	7.440		
Engrais	8.143	7.216	
Ammonitrate	10.160		
Essence de térébenthine	7.589		
Essence de papeterie	825		
Pâte à papier		750	
Papier kraft		331	
Résine et colophane *	2.076		* dont Résine 470 t
Tail-Ofil		1.373	
Liège	5.533		
Diverses			
	30 (containers)	4 *	* dont : Sciure bois 2 t Kaolin 1 t
Totaux	911.481 t	1.879.440 t	
Ensemble	2.790.921 t		
Tonnage réalisé en 1971	2.720.124 t		
Différence en plus (+)	70.797 t		

TRAFFIC FLUVIAL

515.132 t Cécile et Diverses à cumuler